

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANES
Séance du 04 octobre 2022

Membres L'an deux mille vingt-deux et le quatre octobre à 19 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Brigitte DARMEDRU

En exercice : 13
Présents : 10
Votants: 10
Pour: 10
Contre: 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 28 septembre 2022
Date d'affichage: 28 septembre 2022

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Gilbert GUILLOUX, Anthony ALVES DA COSTA, Angélo CARINGI, Marie-Agnès FERNANDEZ, Ingrid LAFOREST, Jean-Yves LAROCLETTE, Muriel WOLKOWICKI

Représentés :

Excusés : Michaël MONTEIRO, Céline RUBIO, Nathalie SARRAU

Absents :

Secrétaire de séance : Angélo CARINGI

Objet: AMÉNAGEMENT ET SÉCURISATION DE LA ROUTE DES BEAUJOLAIS : CHOIX DE L'ENTREPRISE - DE_2022_41

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Le Maire rappelle aux conseillers le montant estimatif des travaux relatif à l'aménagement et à la sécurisation de la route des Beaujolais s'élevant à 74 174,00 € HT.

La date limite de remise des offres a été fixée au lundi 19 septembre 2022 à 17h00 via WeTransfer. Trois entreprises ont remis leurs offres, dans les délais impartis, par voie dématérialisée pour le lot unique de ce marché « Aménagement et sécurisation de la route des Beaujolais ».

La consultation suivant la procédure adaptée et le règlement de consultation ayant été respectés, le Maire soumet au conseil municipal le tableau d'analyse des offres (base et option comprise) réalisé par le cabinet INGEPRO SAS chargé des missions de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage :

Ordre	Entreprise	POINTS			Montant HT
		Val. Tech.	Prix	Total	
		40 Pts	60 Pts		
1	EIFFAGE ROUTE VARIANTE	32,50	60,00	92,50	66 530,20
2	EIFFAGE ROUTE	32,50	59,13	91,63	67 505,20
3	SIVIGNON TP	32,50	49,97	82,47	79 880,50
4	GUINOT TP	37,50	44,59	82,09	89 525,00

CONSIDÉRANT que toutes les formalités relatives à la passation du marché ont bien été respectées,

Qu'au regard du rapport d'analyse des offres dressé par le cabinet INGEPRO SAS, le Maire propose au conseil municipal, de retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE ROUTE en retenant la base proposée pour un montant de 67 505,20 € HT soit 81 006,24 € TTC reconnue l'offre économiquement la plus avantageuse.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le marché des travaux d'aménagement et de sécurisation de la route des Beaujolais,

DÉCIDE d'attribuer le lot unique du marché à l'entreprise EIFFAGE ROUTE en retenant la base proposée pour un montant de 67 505,20 € HT soit 81 006,24 € TTC reconnue comme l'offre économiquement la plus avantageuse ;

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

AUTORISE le maire à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que tous autres documents s'y rapportant.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le <u>05 / 10 / 2022</u> et publié ou notifié le <u>05 / 10 / 2022</u>
--



Le Maire,

Brigitte DARMEDRU.

RF Préfecture de SAONE ET LOIRE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/10/2022 071-217100841-20221004-DE 2022 41-DE